Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260928-343-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

FOREZ-EST
communauté
de communes

DECISION N°343-2026
CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES MORALES AVEC LA SMACL ASSURANCES

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu l'arrêté n°A03-2026 du Président de la CC Forez-Est en date du 16 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier BERNE,

Vu la consultation de différentes compagnies d'assurance réalisée en juillet 2026,

Vu l'offre émise par la société SMACL Assurances,

Considérant la nécessité pour la CC Forez-Est de se doter d'une protection juridique,

Considérant la proposition financière de la société SMACL Assurances sise 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 Niort cedex 9, d'un montant annuel de 400,00 € HT soit 453.60 € TTC,

Considérant que le seuil en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le contrat avec la société SMACL Assurances sise 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 Niort cedex 9, pour un montant annuel de 400,00 € HT soit 453.60 € TTC, qui prendra fin au 31 décembre 2029.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260928-343-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 28/09/2026

Par délégation du Président,
Le 2ème vice-président en charge des finances et prospectives, des affaires juridiques et des marchés publics
Monsieur Didier BERNE

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS